

Le CICOGE en quelques lignes...

*S'inspirant des directives de la circulaire n°82-13 du 7 Avril 1982 du secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées, une Instance de Coordination est née, désignée sous le nom de **Cicogé** et a pris la forme d'une Association Loi 1901 lors de son Assemblée constitutive le 16 Mai 1983.*

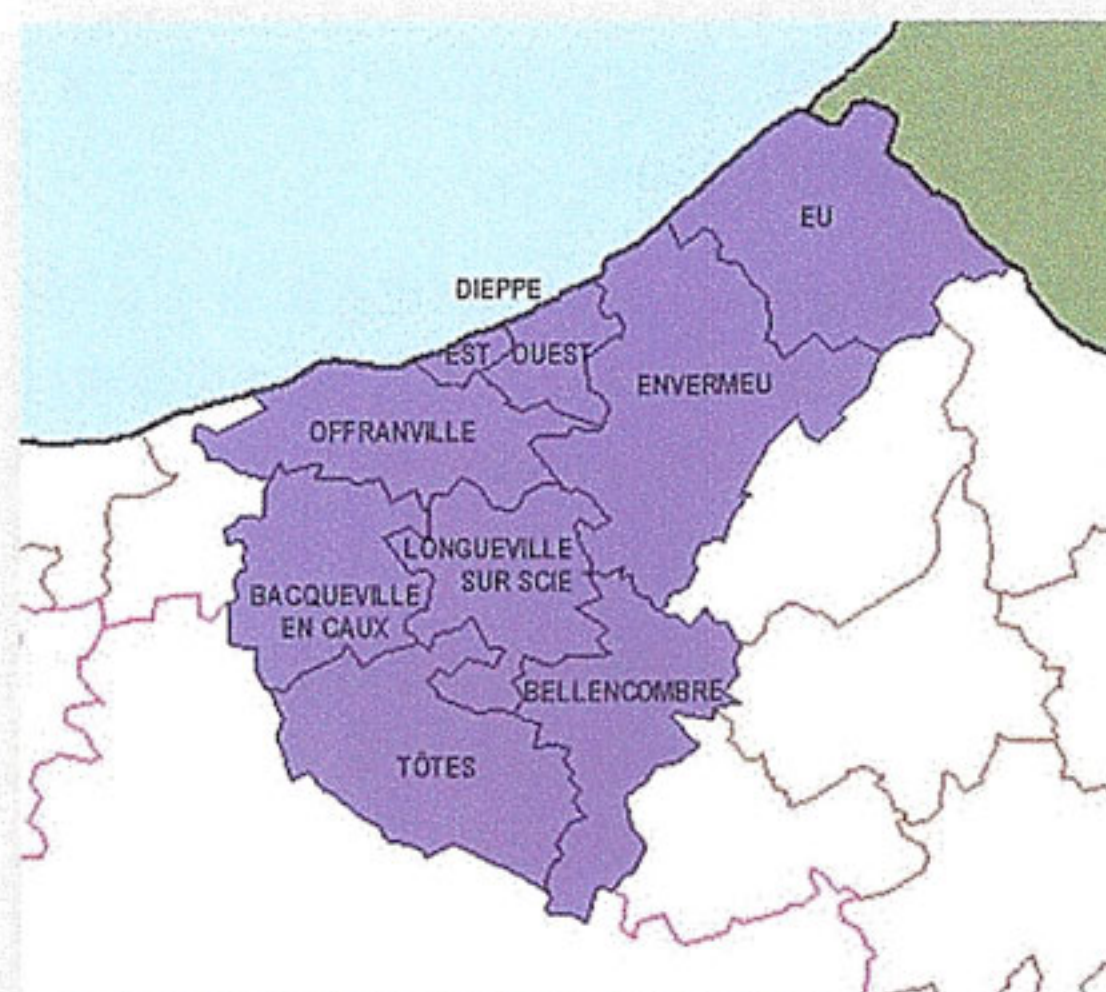
Sa mission est de promouvoir des actions et des services d'aide à la personne, tel que le définit l'article D129-35 du code du travail.



Le service de Télé-Assistance s'inscrit dans le cadre du dispositif Borloo, sur les services à la personne, et à ce titre, bénéficie d'une **DEDUCTION FISCALE** à hauteur de 50% des frais engagés.

Une attestation fiscale est adressée chaque début d'année pour la déclaration de revenus de l'année précédente.

Notre secteur d'intervention :



Le bureau est ouvert
du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h 00
et de
13 h 30 à 17 h 30

CICOGE

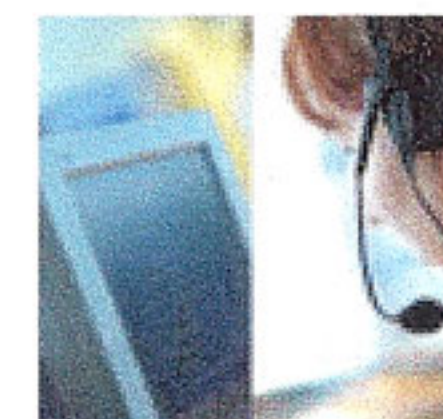
Comité Intercommunal de
Coordination Gériatrique
✉ 24 Rue du Château
76370 BRACQUEMONT

☎ 02 35 85 49 90
✉ cicoge@club-internet.fr
💻 www.cicoge76.info



vous présente la Télé-Assistance

En collaboration avec



Solitude Isolement
Malaise Insécurité Chute

Qu'est ce que la Télé-Assistance

La Télé-Assistance permet de vivre chez soi en toute sérénité.

C'est un système qui évite de vivre dans la peur du malaise ou de la chute en offrant une voie de recours pour se sentir rassuré en permanence.

En effet, la Télé-Assistance permet à une personne d'obtenir rapidement de l'aide ou du secours **24h/24** depuis son domicile quel que soit le problème rencontré en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle. La télécommande est étanche, elle se porte en pendentif et a la grosseur d'une boîte d'allumettes. La télécommande existe également sous forme d'une montre.

Il est obligatoire de disposer d'une ligne téléphonique.

La Télé-Assistance permet de rester à son domicile en toute sérénité tant à la personne équipée que pour les personnes de son entourage.

Le système de Télé-Assistance se compose d'un transmetteur doté d'un haut parleur et d'un micro relié à une centrale de réception.

Lorsqu'une alarme est lancée à l'aide de la télécommande pendentif, le numéro de la centrale  **MONDIAL ASSISTANCE** est aussitôt composé automatiquement.

Ainsi quel que soit l'endroit de l'habitation où se trouve la personne, elle peut lancer un appel sans décrocher le combiné de son téléphone.

Si elle n'est pas en mesure de répondre à l'opérateur, celui-ci déclenche alors une intervention (service de secours appropriés, famille, amis, voisins...)

La portée de l'appareil est de 80 mètres, même si la personne est à l'extérieur, il fonctionne !

La Télé-Assistance prévient de tous besoins et permet aussi de se sentir moins seul par la présence rassurante des opérateurs qui sont à l'écoute à toute heure du jour ou de la nuit.

Les appareils sont automatiquement testés toutes les semaines afin de vérifier que la ligne téléphonique ne présente aucun problème.

En cas de coupure de courant, l'appareil continue de fonctionner à l'aide d'une batterie qui prend le relais pendant 36 heures maximum.

Il faut que le futur abonné constitue un réseau de proximité (2 ou 3 numéros de téléphone d'amis, voisins ou famille...) auquel s'ajoutent les coordonnées du médecin traitant et des services de secours.

Le coût varie en fonction des communes, vous habitez

Martin-Eglise

le Cicogé vous propose cet appareil au tarif de

17,48 €uros par mois

Déduction faite de la participation de votre CCAS

Ce prix comprend :

- La location de l'appareil
- L'écoute 24 h / 24 - 7 jours / 7

De plus, une maintenance de l'appareil est offerte par année civile

Frais d'installation : GRATUIT

Autres communes : Renseignez-vous

La location de l'appareil peut être prise en charge dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à condition qu'elle soit prévue et retenue dans le plan d'aide.